Image not found or type unknown

Prèt de local à usage professionnel

Par **thinad**, le **02/11/2010** à **20:27**

Bonsoir,
Actuellement salarié à temps plein dans un établissement de soins, j'ai le projet de diminuer mon temps de travail pour travailler aussi en libéral comme sophro-relaxlogue à raison d'un ou deux jours par semaine dans un premier temps (pas de problême avec mon employeur qui est au courant de mon projet). N'ayant pas de local disponible chez moi, une amie m'a proposé, pour recevoir mes patients, de me prèter à titre gratuit un local faisant partie de son habitation principle dont elle est propriétaire. Il m'a été conseillé, pour "légaliser" la situation, de faire un bail à commodat.
Qu'en pensez-vous ?
Quel est le coût d'une telle opération ?
Quelles incidences fiscales et financières pour mon amie comme pour moi ?
Merci d'avance pour votre réponse et vos conseils.
Bien cordialement,

Thinad

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés